



— ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018 —

Invitation et ordre du jour

Le jeudi 08 novembre 2018

Cher(e)s ami(e)s,

Nous sommes heureux de vous convier à l'assemblée générale des Éclaireuses et Éclaireurs de la Nature, qui aura lieu le **samedi 24 novembre 2018 à partir de 12h00** au Centre bouddhiste Fo Guang Shan 3 allée Madame de Montespan 77600 Bussy Saint Georges.

L'assemblée générale proprement dite aura lieu de 13h30 à 17h00. Elle sera suivie d'un week-end de réflexion sur le plan triennal 2018-2021.

Vous trouverez les infos pratiques, le programme et l'ensemble des pièces présentées au vote [à ce lien](#). **N'oubliez pas de vous inscrire !**

De tout cœur, amitiés scoutes,
Le conseil d'administration

Ordre du jour

1. Rapport d'activité

- 1.1. Rapport moral du président
- 1.2. Rapport d'activité 2017-2018

2. Rapport financier

- 2.1. Rapport financier 2017-2018 – affectation du résultat
- 2.2. Budget prévisionnel 2018-2019

3. Renouvellement du conseil d'administration

4. Vote du montant des adhésions 2019-2020

5. Retours des assemblées locales 2018

- 5.1. Evolution de l'organisation des camps d'été
- 5.2. Préparation du plan triennal 2018-2021

Election des administrateurs :

Si vous souhaitez postuler à un poste d'administrateur, veuillez remplir la déclaration de candidature en utilisant le formulaire [à ce lien](#).

Pouvoirs :

Si vous faites partie des votants et que vous ne pouvez pas vous rendre à l'assemblée générale, vous pouvez transmettre votre pouvoir. **Lire page suivante.**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018

POUVOIR

Tous les adhérents de l'association sont conviés à l'assemblée générale. Afin que celle-ci soit la plus représentative possible, les membres votants sont (cf. article 8 des statuts) :

- Un représentant des parents pour chaque groupe local, désigné par l'assemblée locale de son groupe,
- Un représentant des membres responsables pour chaque groupe local, désigné par l'assemblée locale de son groupe,
- Les représentants des membres responsables et des parents ne faisant pas partie d'un groupe local à raison d'un votant pour vingt membres, élus parmi les membres présents à l'assemblée générale,
- Les représentants des membres associés à raison d'un votant pour vingt membres, élus parmi les membres présents à l'assemblée générale,
- Les membres du conseil d'administration en fonction
- Le responsable de la commission spirituelle,
- Les membres d'honneur.

Chacun des membres cités ci-dessus dispose d'une voix délibérative. Si vous êtes votant et ne pouvez pas vous rendre à l'AG, vous pouvez transmettre votre pouvoir à tout membre des EDLN présent à l'AG en utilisant le formulaire ci-dessous.

Conformément aux statuts de l'association,

Je, soussigné

en ma qualité de membre votant(e) de l'association des Éclaireuses Éclaireurs de la Nature,

donne pouvoir à M(me)

de me représenter et de voter pour l'ensemble des délibérations prises lors de l'assemblée générale des 24 et 25 novembre 2018 à laquelle je n'ai pas la possibilité de participer.

Fait à

Le

Signature, précédée de la mention « Bon pour pouvoir. »